



## Communiqué de presse

37/21

Montreuil, le 31 mars 2021.

### **Négociations pour l'extension du CTI aux agents des établissements autonomes : Laforcade met les régimes spéciaux en place dans la FPH.**

*Mission Laforcade : agents administratifs, techniques et éducatifs sacrifiés pour le bénéfice des employeurs privés.*

Ce mardi 30 mars 2021 sonne l'épilogue des négociations de la mission Laforcade pour la Fonction Publique Hospitalière, qui n'ont que le titre de négociations.

M. Laforcade revient de chez le Premier ministre avec des arbitrages ne pouvant être négociés :

- Le périmètre de transposition reste inchangé, il serait étendu uniquement aux personnels « soignants » des établissements relevant du champ du handicap et de l'addictologie, ainsi que les AMP.
- Les agents administratifs ou techniques sont complètement écartés au même titre que les établissements de la protection de l'enfance.
- Éventualité d'une ouverture de calendrier de discussion (et non de négociations) pour les accompagnants éducatifs, sous quelle forme et quand ? Rien de bien précis beaucoup de "SI" et de flou.

La CGT a dénoncé cette nouvelle injustice et ce nouveau mépris envers les agents des établissements autonomes, encore écartés par l'arbitrage de M. Castex.

Certaines professions sont sacrifiées pour « une logique de champ et non de statut ». Ainsi, M. Laforcade entend appliquer le « CTI » de la même manière « pour tout le champ du handicap » sous la pression de NEXEM (employeur du privé non lucratif) qui veut, coûte que coûte, une convention collective de bas niveau.

M. Laforcade ne veut pas de concurrence entre le public et le privé, mais il en crée entre les établissements rattachés à un établissement de santé qui vont devenir beaucoup plus attractifs que les établissements autonomes.

La CGT a continué la défense de l'universalité du statut de la FPH : tous les personnels sous statut de la Fonction Publique Hospitalière doivent toucher le CTI sans distinction, quels que soient leurs métiers, que leur lieu de travail soit rattaché à un établissement de santé ou autonome.

À nouveau, un unisson syndical s'est levé contre les propositions du ministère. La FHF a exprimé sa forte déception et dénonce un raisonnement qui s'appuie sur les employeurs privés.

La CGT a rappelé que les personnels concernés avaient bien compris que la mission Laforcade ne pouvait rien apporter, que le seul donneur d'ordre était le Premier ministre. C'est donc chez Mr Castex et Mr Véran, au ministère, qu'il faudra aller chercher les 183 € pour tous.

Nous leur donnons rendez-vous le 8 avril pour leur montrer le mécontentement de toutes celles et ceux qui sont une nouvelle fois exclus des 183 €.